

Communiqué de presse

Berne, le 11 février 2021

## compenswiss clôt une année 2020 turbulente sur un bon résultat

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) termine l'année 2020 sur une performance réjouissante. Le rendement net des placements atteint 5.22 %. Au total, la fortune gérée par l'établissement s'élève à 38'543 millions de francs, contre 36'440 millions de francs à fin 2019. L'année 2020 a été marquée par de fortes turbulences sur les marchés financiers, provoquées par la pandémie du coronavirus. En dépit de ce contexte agité, compenswiss a clôturé l'année sur un résultat positif. En augmentant le niveau de ses liquidités, l'établissement a répondu à l'incertitude des entrées d'argent et a ainsi pu honorer en tout temps l'obligation de paiement des rentes. Pour la première fois en 2020, le Fonds AVS a bénéficié du financement supplémentaire de quelque 2 milliards de francs conformément à la volonté du peuple suisse (votation RFFA de mai 2019).

La crise pandémique a eu un impact non négligeable sur les marchés financiers. Le printemps 2020 a été marqué par une chute vertigineuse des cours boursiers suivie par une reprise extrêmement rapide et forte. Manuel Leuthold, Président du Conseil d'administration de compenswiss, précise : « Fin mars, au point le plus bas, la performance sur l'ensemble du portefeuille de compenswiss se situait à -10 %. Un marché haussier et des décisions prises au bon moment ont permis d'inverser la tendance et de clôturer l'année 2020 dans les chiffres noirs. »

Au 31 décembre 2020, le montant total de la **fortune gérée par compenswiss** s'élève à 38'543 millions de francs (36'440 millions de francs fin 2019). La fortune sous gestion se compose de la fortune de placement atteignant 35'060 millions de francs (34'764 millions de francs fin 2019) et des liquidités (trésorerie) s'élevant à 3'483 millions de francs (1'676 million de francs à la fin de l'année précédente). Eric Breval, Directeur de compenswiss, explique : « Par prudence le niveau des liquidités a été augmenté au printemps 2020. Les sorties, soit le montant des rentes à payer, sont restées quasiment inchangées. La pandémie du Covid-19 a, par contre, conduit à une réduction des rentrées d'argent. L'augmentation des liquidités a permis à compenswiss d'honorer les obligations de paiement à tout moment. »

Après prise en compte des différentes mesures de protection, telles que celles contre les fluctuations de change, le **rendement net** obtenu sur la fortune de placement atteint fin 2020 une performance de 5.22 % (10.22 % l'année précédente). Le rendement net réalisé sur les liquidités s'élève à -0.09 % (-0.08 % fin 2019).

Le rendement net de la fortune du Fonds de compensation de l'AVS s'élève à 4.05 % (9.62 % il y a un an), celui de l'AI à 4.29 % (9.81 % fin 2019) et celui des APG à 4.34 % (9.81 % l'année précédente). La différence importante entre la performance du portefeuille de marché (5,22 %) et celle des trois Fonds tient aux fortes fluctuations de la liquidité durant l'année ; fluctuations dues aux turbulences de l'exercice et qui ont pesé sur la rentabilité des Fonds.

Les **coûts de gestion de la fortune et les charges d'exploitation** (droit de timbre compris), de l'ordre de 0.18 % du montant de la fortune totale, sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (0.19 % fin 2019).

### **Investissements responsables**

En 2020, compenswiss a continué à développer sa politique d'investissements durables et responsables. Le Conseil d'administration de compenswiss a décidé de renforcer ses initiatives climatiques au-delà des instruments déjà existants. A partir de 2021, les entreprises actives dans les secteurs miniers et de la production d'électricité qui réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires grâce au charbon sont écartées de l'univers des placements, remplacées par d'autres titres des mêmes classes d'actifs. compenswiss va ainsi dans le sens des engagements ratifiés par la Suisse dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

### **Déséquilibre de financement du Fonds AVS**

Pour la première fois en 2020, le Fonds AVS a bénéficié du financement supplémentaire de quelque 2 milliards de francs. Ces moyens additionnels sont le résultat de l'acceptation de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) par le peuple suisse en mai 2019. Ces ressources nouvellement allouées pour le financement supplémentaire n'offrent toutefois qu'un répit de trois à cinq ans au Fonds AVS. Sans autres mesures politiques, l'écart entre les dépenses et les recettes continuera à se creuser en raison de l'évolution démographique et du vieillissement de la population.

### **Résultats d'exploitation 2020**

Les résultats d'exploitation 2020 des trois assurances sociales AVS, AI et APG seront publiés début avril 2021.

### **Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :**

Manuel Leuthold  
Président du Conseil d'administration  
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy  
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : [manuel.leuthold@compenswiss.ch](mailto:manuel.leuthold@compenswiss.ch)

Eric Breval  
Directeur  
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève  
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : [eric.breval@compenswiss.ch](mailto:eric.breval@compenswiss.ch)

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de compenswiss sous :  
[www.compenswiss.ch/fr/](http://www.compenswiss.ch/fr/)

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 50 collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.